



Commission Centrale de Prévention Extraordinaire COVID 19

Jeudi 19 mars 2020

À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Le DRH-MD a présidé une CCP en visio et audio conférence sur le thème unique du COVID-19.

En propos liminaire la **CGT** a souligné la confusion la plus totale depuis l'allocution du Président de la République et les consignes de confinement qui en ont découlées. Chaque chaîne d'emploi, décliné au niveau local y va de sa compréhension, semant le trouble le plus total dans un contexte hautement anxiogène.

Le gouvernement n'est plus à une injonction près. À croire qu'il en est l'inventeur du concept : restez confinés mais allez travailler, sans protection bien sûr vu que les stocks n'ont pas été reconduits pour raison d'économies. Allez travailler braves gens pendant les travaux la vente d'armes continue !!!

La **CGT** ne peut cautionner cela.

Encore un fois l'actualité nous donne raison. Nous dénonçons depuis des années la casse du service public et du système de santé à la française pourtant tellement envié à l'étranger.

L'ordre du jour était simple mais a permis de nombreux échanges constructifs de part et d'autre. Très clairement le déficit de communications et d'informations des agents n'est pas à la hauteur de notre ministère. La **CGT** a rappelé que vaincre le COVID-19 ne doit pas se faire sur le dos des droits fondamentaux des travailleurs.

Le Service de Santé des Armées a présenté l'état de connaissance sur le COVID-19, en rappelant les modes de propagation, avec pour l'essentiel des projections de gouttelettes d'où l'importance de l'application stricte des mesures barrières (lavage des mains, distanciations sociale et physique). Il nous a aussi été précisé que l'on peut retrouver des traces du virus sur des surfaces pendant plusieurs heures voire plusieurs jours. Et c'est bien là le problème pour la **CGT**, lorsque l'on sait que certaines directions poussent à la reprise de l'activité alors même que l'employeur n'est pas en capacité de fournir les éléments de protection individuelle ni les procédures de décontamination des postes de travail.

Alors oui, les grands employeurs nous ont expliqués leurs PCA (Plan de Continuité d'Activité), mais cela est bien en dessous des attentes des salariés. Beaucoup ne savent même pas dans quelle position administrative ils se trouvent !!! La **CGT** l'a dénoncé dans sa déclaration liminaire et durant la CCP. Cela a été, semble-t-il, entendu et le DRH-MD s'est engagé à faire améliorer les choses, nous jugerons aux actes.

Le DRH-MD s'est engagé à ce que le versement de la paie soit assuré. Tant que nous restons en PCA2 (il y a 3 stades), les EVP (Élément Variable de Paie) sont pris en considération. Si nous devons passer en PCA3 alors les paies seraient reconduites sur le dernier montant, les régularisations se feront lorsque le niveau de PCA redescendra. Les apprentis sont confinés chez eux avec maintien de leur rémunération.

Concernant le droit de retrait il a été rappelé que l'évocation seule du COVID-19 n'est pas une raison suffisante pour évoquer ce droit. Par contre l'impossibilité de respecter les mesures barrières peuvent en être une.

Pour la **CGT**, l'urgence est aujourd'hui à combattre la propagation du virus et à protéger les personnels et leurs proches. Viendra ensuite le temps de l'analyse de la gestion de cette crise sanitaire et des mesures à mettre en place pour mieux appréhender ces situations extrêmes. La **CGT** saura apporter des propositions et rappeler un certain nombre de revendications. Une chose est cependant certaine pour notre organisation, il est hors de question que les personnels subissent les conséquences de cette crise par une dégradation de leurs conditions de vie au travail ou de leur rémunération.